

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 21 mars 2016 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire suppléant John Butler

Madame et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Robert Lagacé	District 5

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le directeur général et le greffier.

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-066**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mars 2016.

DE retirer le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.5) Participation des membres du conseil – Autorisation de dépenses – Assises annuelles de l'UMQ – 12 et 13 mai 2016

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Administration » :

2.11) Nomination d'un membre– Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-067**

**Reconduction du mandat de monsieur John Butler à titre de maire suppléant**

ATTENDU l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU la nomination de monsieur John Butler à titre de maire adoptée lors de la séance du 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE des élections partielles sont en cours suite à la démission du maire et de celles de deux conseillers;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le mandat de monsieur le conseiller John Butler à titre de maire suppléant de la Ville de Sainte-Adèle soit reconduit pour la période du 21 mars 2016 jusqu'à la nomination d'un successeur;

QUE son mandat à titre de substitut pour assister aux séances du conseil de la M.R.C. des Pays-d'en-Haut soit également reconduit, jusqu'à la nomination d'un successeur.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-068**

**Contestation de la réclamation du 1929 rue du Skieur – Cour du Québec, division des petites créances**

ATTENDU la requête signifiée par la Cour du Québec, division des petites créances le 29 janvier 2016 dans le dossier 700-32-032041-160 concernant une demande de conformité du logement accessoire de la propriété de madame Jacqueline Simitian et de monsieur Claude Rondeau située au 1929, rue du Skieur;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des services juridiques, daté du 14 mars 2016 ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de contester ladite réclamation;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil, au nom de la Ville de Sainte-Adèle, conteste ladite réclamation et entérine la procédure de contestation entreprise dans ce dossier ;

QUE le greffier et directeur des Services juridiques, monsieur Simon Filiatreault ou le greffier adjoint, monsieur Yan Senneville soient autorisés à agir à titre de représentant de la Ville de Sainte-Adèle lors de l'audition de ce dossier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-069**

#### **Désistement de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier 700-17-008559-113**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle est propriétaire superficière d'une croix se trouvant au Sommet Bleu;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a installé sur la croix un système de télémétrie, lequel est rattaché au contrôle du service d'aqueduc de la Ville de Sainte-Adèle;

ATTENDU QUE le 1<sup>er</sup> décembre 2011, la Ville de Sainte-Adèle devait procéder à faire exécuter des travaux d'entretien sur le système de communication de télémétrie pour le service d'aqueduc;

ATTENDU QUE le droit d'accès de la Ville à l'appareil de télémétrie, soit le modem se trouvant sur la croix, a été refusé;

ATTENDU QUE pour faire respecter son droit, la Ville de Sainte-Adèle a dû instituer un recours en injonction interlocutoire dans le dossier 700-17-008559-113;

ATTENDU QU'en date du 9 décembre 2011, l'Honorable André Prévost, juge de la Cour supérieure, rendait une ordonnance ordonnant aux défendeurs de donner accès à la demanderesse pour effectuer les travaux d'entretien, de réparation et de changement si nécessaire du modem sans fil se trouvant sur la croix;

ATTENDU QUE ladite ordonnance mentionne que la question d'accès à la croix pour les fins et l'utilisation d'appareil de télémétrie serait déterminée dans le dossier 700-17-003433-066;

ATTENDU QUE les travaux d'urgence requis par l'injonction ont été exécutés;

ATTENDU QUE par décision rendue le 4 août 2014, l'Honorable Michel Delorme, particulièrement aux paragraphes 131 et 132 de son jugement, reconnaît le droit d'accès de la Ville de Sainte-Adèle à la croix et le droit d'y installer des appareils de télémétrie;

ATTENDU QUE les procédures instituées dans le dossier 700-17-008559-113, devenaient sans objet suite à la décision rendue le 4 août 2014 par l'Honorable Michel Delorme dans le dossier 700-17-003433-066;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de gestion intervenue devant le l'Honorable Michel Delorme, la demanderesse s'engageait à déposer soit un désistement ou

un échancier du dossier après avoir annoncé que, suite à la décision du 4 août 2014, les procédures dans le dossier 700-17-008559-113 devenaient sans objet; ATTENDU QU'il a été impossible d'obtenir un consentement à désistement sans frais;

ATTENDU QUE le directeur-général a autorisé les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle, suite aux circonstances précitées, de présenter à la Cour une requête pour obtenir un désistement sans frais;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de gestion devant le juge Jean-Yves Lalande, le 15 février 2016, la Ville de Sainte-Adèle par l'entremise de ses procureurs, alors qu'était présent le directeur-général, a réitéré son autorisation de se désister sans frais des procédures, vu qu'elles devenaient sans objet depuis la décision du juge Delorme qui a déterminé les droits de la Ville concernant l'utilisation de la croix et l'installation d'appareil de télémétrie;

ATTENDU QUE le Tribunal a demandé que le désistement fasse l'objet d'une résolution du Conseil municipal :

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Sainte-Adèle ratifie les instructions données par le directeur-général aux procureurs de la Ville et que ces derniers consentent à un désistement sans frais dans le dossier 700-17-008559-113.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-070**

##### **Désistement de la Ville de Sainte-Adèle dans le dossier 700-17-008558-115**

ATTENDU QU'à l'automne 2011, aux dates plus amplement décrites dans la requête introductive d'instance portant le numéro 700-17-008558-115, les représentants de la Ville de Sainte-Adèle ont constaté que des travaux étaient faits sur le terrain plus amplement décrit dans les procédures;

ATTENDU QU'aucun permis n'avait été émis pour les travaux ainsi constatés;

ATTENDU QUE le seul permis qui avait été émis pour des travaux sur le terrain l'avait été en 2005 et que la réglementation municipale prévoit que les permis demeurent en vigueur uniquement une année à partir de leur émission;

ATTENDU QU'aucun autre permis n'avait été émis depuis 2005;

ATTENDU QUE le directeur du service d'urbanisme a fait parvenir un avis de cesser les travaux le 20 octobre 2011, tel que plus amplement décrit dans la procédure introductive d'instance précitée;

ATTENDU QUE les représentants du Service d'urbanisme ont constaté que d'autres travaux ont été effectués suite à l'avis de cesser les travaux;

ATTENDU QUE le défaut de donner suite à l'avis de cesser les travaux a entraîné l'institution des procédures judiciaires précitées;

ATTENDU QUE les parties défenderesses, par l'entremise de leurs procureurs, faisaient parvenir aux procureurs de la Ville de Sainte-Adèle le 28 novembre 2012, un engagement formel «de ne pas effectuer d'ouvrages non prévus au permis et certificat mentionné à la lettre du 12 novembre 2012 sans avoir au préalable obtenu, le cas échéant, les autorisations prévues par la réglementation municipale»;

ATTENDU QUE lors d'une conférence de gestion devant l'Honorable Michel Delorme, les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle ont mentionné que depuis l'engagement pris par la partie défenderesse, aucun autre travail n'avait été effectué;

ATTENDU QU'il fut convenu devant l'Honorable Michel Delorme que la partie demanderesse tenterait d'obtenir un désistement ou bien préparerait un échéancier pour l'audition du dossier;

ATTENDU QU'il n'a pas été possible d'obtenir un désistement, que la partie demanderesse a déposé à la Cour une requête pour dépôt d'un désistement sans frais, reprenant les allégués de la présente, tel qu'il appert de la requête;

ATTENDU QUE durant la conférence de gestion devant l'Honorable Jean-Yves Lalande tenue à Laval, le 15 février 2016, la partie demanderesse a réitéré son autorisation de demander un désistement, vu qu'il n'y a pas eu de travaux depuis l'institution des procédures et l'engagement formel pris par les défendeurs par l'entremise de leurs procureurs;

ATTENDU QUE le directeur général, à l'intérieur des pouvoirs qui lui sont délégués, a autorisé les procureurs à présenter la requête pour désistement sans frais;

ATTENDU QUE le Juge Jean-Yves Lalande a demandé à ce que la décision quant au désistement fasse l'objet d'une résolution du conseil municipal;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**RATIFIE** la décision prise par le directeur général de soumettre un désistement sans frais et **AUTORISE** les procureurs de la Ville de Sainte-Adèle à déposer un désistement sans frais.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-071**

**Participation des membres du conseil à des activités diverses**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER: M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Ville.

<b>ACTIVITÉS</b>	<b>DATE ET LIEU</b>	<b>COÛT/ PERSONNE</b>	<b>MEMBRES DU CONSEIL</b>
Souper bénéfique Société canadienne de la sclérose en plaques	14 avril 2016 à l'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	125\$	M. Roch Bédard
Nuit Adéloise 2016	23 avril 2016 à l'Hôtel Mont- Gabriel	150\$ + tx	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard M. Robert Lagacé
Tournoi de golf de Moisson Laurentides	24 mai 2016 au Club de golf Le Blainvillier	225\$	M. Robert Lagacé
Buffet gastronomique du Club optimiste de Sainte-Adèle	1 <sup>er</sup> juin 2016 à L'École Hôtelière des Laurentides à Sainte-Adèle	55\$	Mme Nadine Brière M. Roch Bédard
Journée conférences de la Table de concertation régionale des Aînés des Laurentides	29 mars 2016 au Complexe Val d'Espoir à Mirabel	Gratuit	M. Roch Bédard

QUE les membres du conseil mentionnés soient autorisés à dépenser, pour les frais reliés à leur repas et déplacement, un montant n'excedant pas 100\$, et qu'ils

soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront et ce, sur présentation des pièces justificatives;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-072**

##### **Adhésion au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec 2016-2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise l'adhésion de la Ville de Sainte-Adèle aux Fleurons du Québec, pour une période de 3 ans, le tout pour une somme totale de 1 906\$;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-073**

##### **Autorisation de signature – Servitude de passage – Partie du lot 2 743 921 (chemin du Lac-Léon)**

ATTENDU QUE l'entente signée en novembre 2015 avec madame Myriam Klein et monsieur Alain Bouchard dans le cadre de la permanence du réseau de sentiers récréatifs non motorisés sur une partie du lot 2 743 921 cadastre du Québec;

ATTENDU la nécessité d'enregistrer une servitude de passage pour établir et maintenir un sentier récréatif non motorisé à usage public sur ladite partie du lot précité;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE l'étude *Voizard, Voizard, notaires*, soit mandatée pour rédiger et enregistrer l'acte de servitude à intervenir entre madame Myriam Klein et monsieur Alain Bouchard, propriétaires du lot et la Ville;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte notarié;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-074**

##### **Autorisation de signature – Demande d'aide financière pour une subvention de 1 340 400\$ – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.5**

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2015-149 lors de la séance ordinaire tenue le 20 avril 2015 afin de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et réparation du réseau d'égouts sanitaires sous la rue Dubé;

ATTENDU QUE le Conseil a adopté la résolution numéro 2015-181 lors de la séance ordinaire tenue le 19 mai 2015 afin de présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour des travaux de reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration Mont-Rolland;

ATTENDU QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est responsable de la gestion du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté de verser une contribution de 1 340 400 \$ dans le cadre de ces travaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le maire suppléant soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Sainte-Adèle, relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour des travaux de remplacement des conduites d'eau potable et réparation du réseau d'égouts sanitaires sous la rue Dubé et la reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration Mont-Rolland;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-075**

**Modification de l'annexe «A» - Rémunération du personnel électoral – Élections partielles du 1<sup>er</sup> mai 2016**

ATTENDU les résolutions no. 2013-200 et 2013-246 adoptées lors des séances ordinaires du 15 juillet 2013 et du 16 septembre 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le mode de rémunération et l'intitulé du poste d'adjoint au président d'élection ;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 15 mars 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil décrète la rémunération des officiers et du personnel électoral dans le cadre des élections et des référendums municipaux, tel qu'il appert à l'annexe « A » de la présente;

QUE les présentes rémunérations s'appliquent, à partir de la présente, à toute élection ou tout référendum municipal, en y faisant cependant les adaptations nécessaires concernant les titres des postes des officiers et du personnel référendaire;

QUE la présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieurement adoptée pour ce faire;

QUE la résolution 2013-246 soit abrogée.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-076**

**Nomination d'un membre– Conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle**

ATTENDU la résolution 2010-478 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2010 nommant conseillères et conseillers à divers comités, commissions et/ou organismes;

ATTENDU la démission de monsieur Pierre Morabito à titre de membre du conseil municipal de la Ville de Sainte-Adèle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer madame Nadine Brière à titre de membre du conseil d'administration de la Société de Protection foncière de Sainte-Adèle ;

D'abroger la résolution 2010-478 en ce qui concerne la nomination de monsieur Pierre Morabito sur le conseil d'administration de la Société de Protection Foncière de Sainte-Adèle;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au nouveau membre.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-077**

**Emprunt temporaire – Règlement 1228**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE monsieur le maire et la trésorière soient autorisés à signer tout document requis pour effectuer, auprès de l'institution financière offrant les meilleures conditions parmi les institutions financières situées sur le territoire de la ville, et au moins une institution située à l'extérieur du territoire, les emprunts temporaires requis pour le financement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

#### **RÈGLEMENT 1228**

Règlement 1228 pour la conception d'études, de plans et devis visant la réfection et le prolongement de conduites d'égout pluvial et d'infrastructure de drainage dans le secteur desservi par l'usine de traitement des eaux usées Mont-Rolland, et pour emprunter une somme de 195 000\$ afin de payer les honoraires professionnels, incluant tous les frais inhérents, les taxes et les imprévus et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 195 000\$.

**Montant autorisé : 195 000\$**

Le tout à un taux n'excédant pas le taux maximum autorisé par la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977 CD-7)*, tel prêt étant remboursable à même le produit de la vente des obligations ou des billets à terme à être émis en vertu du règlement.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-078**

**Postes d'éligibles – Service de sécurité incendie**

ATTENDU le rapport de monsieur Jean Lacroix, directeur du Service de sécurité incendie, daté du 1<sup>er</sup> mars 2016, concernant la promotion de pompiers aux postes d'éligibles;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE messieurs Ghislain Sévigny et Cédric Bernier soient promus au titre d'éligible.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-079**

### **Adjudication – Contrat de service – Ingénieur – (INV-2016-006)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant l'étude préliminaire, plans, devis et surveillance pour la reconstruction des conduites d'interception de l'usine d'épuration de Mont-Rolland ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 18 février dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Beaudoin Hurens
Équipe Laurence Experts-conseils inc.
Stantec Experts-conseils Ltée
WSP Canada inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 10 mars 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 14 mars 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *Stantec Experts-conseils Ltée* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit à 12.85 pour un montant de 99 999,51\$ taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le règlement d'emprunt 1224.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-080**

### **Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux**

ATTENDU les différentes recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE procéder au paiement du décompte # 2 pour des travaux de mise à niveau des systèmes d'automatisation et télémétrie des ouvrages d'eau potable, soit un montant de 75 999,05\$, taxes incluses (SP-2015-019), à l'entreprise *Automation R.L. inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1211;

DE procéder au paiement du décompte # 1 pour l'installation de débordemètres pour mesurer les surverses dans les installations d'eaux usées, soit un montant de 53 601,36\$, taxes incluses (INV-2015-025), à l'entreprise *Scadalliance*, et que ce paiement soit effectué à même le programme TECQ 2014-2018;

DE procéder au paiement du décompte # 6 pour les travaux de relocalisation du réservoir et surpresseur Mont-Gabriel, soit un montant de 103 661,35\$, taxes incluses (SP-2015-010), à l'entreprise *Socomec Industriel inc.*, et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1212;

QUE tous les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-081**

### **Projet de prolongement de rues et d'aqueduc – Boulevard Radieux – Maps Immobilier inc. – Autorisation au MDDELCC**

ATTENDU les rapports de madame Louise Yale, chargée de projets de la division génie datés du 2 février et du 14 mars 2016, relativement à une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques pour le prolongement des infrastructures d'aqueduc pour les secteurs «E» et «F» du boulevard Radieux;

ATTENDU les prescriptions du règlement 1200-2012-TM-01 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

ATTENDU les plans C01 à C05, devis et autres documents déposés au MDDELCC le 26 février 2016 pour une demande d'autorisation de l'article 32 de la LQE pour la construction de deux tronçons de rue avec aqueduc, dans le prolongement du boulevard Radieux, sous le numéro de référence du consultant F1520338-001;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'À ce stade-ci de l'avancement de la demande, la Ville ne s'objecte pas au projet de développement proposé par les promoteurs, pour les secteurs « E » et « F » du projet;

QUE, sous réserve des pouvoirs du conseil en vertu du règlement 1200-2012-TM-01, le projet devrait mener à une cession des infrastructures au profit de la ville;

QUE le consultant mandaté par le promoteur, M. Eric Perreault, ingénieur de la firme *Les Consultants SM Inc*, soit autorisé à présenter son projet au MDDELCC pour l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;

QUE le greffier pourra émettre une attestation municipale pour la conformité des plans à soumettre au MDDELCC.

## **RÉSOLUTION NO. 2016-082**

### **Décisions du conseil – Demandes de PIIA**

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2016 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil **ACCEPTE** les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

### **Résolution C.C.U. 2016-016**

Lot 3 889 227 (boulevard de Sainte-Adèle)

Fiducie Familiale Sofimel

- **Construction (aménagement paysager)**

### **Résolution C.C.U. 2016-017**

3340-3360, boulevard de Sainte-Adèle/155, ch. du Mont-Loup-Garou

Alexandre Cantin

#### **- Rénovation**

- ACCEPTER : (en ce qui a trait spécifiquement aux modifications apportées au mur latéral droit du bâtiment)
- REFUSER (en ce qui a trait à la modification de la couleur d'une partie du revêtement de la toiture qui ferait en sorte que le bâtiment présenterait deux couleurs distinctes)

### **Résolution C.C.U. 2016-018**

Lot 5 662 794 (boulevard de Sainte-Adèle)

Michael J. Vaillancourt

#### **- Construction (aménagement paysager)**

### **RÉSOLUTION NO. 2016-083**

#### **Demande de dérogations mineures - Décision ultérieure**

#### **Résolution du CCU – 2016-019**

ATTENDU la demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 5 065 791 (rue Rolland)**, afin de réduire la largeur moyenne du lot 5 065 791 du cadastre du Québec, de 50 mètres à 22,11 mètres, telle que montrée au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Sylvie Filion, 4908 de ses minutes et daté du 17 février 2016 et ce afin de régulariser cette dimension en fonction du règlement de lotissement en vigueur.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil fixe à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 avril 2016 à 20h sa décision concernant la demande de dérogations mineures formulée pour cet immeuble.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-084**

#### **ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 279, boulevard de Sainte-Adèle**

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2016-018) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2016-043) a été adopté à la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 février 2016 ;

ATTENDU la résolution CCU 2016-006 du comité consultatif d'urbanisme datée du 6 janvier 2016, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 279, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07 -07-01) » et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement 1000-2008-PPC concernant les projets particuliers de construction de modification ou d'occupation d'un immeuble ;

ATTENDU QUE le règlement de zonage 1200-2012-Z inclut une disposition règlementaire qui empêcherait sa réalisation, notamment pour le type d'usage commercial projeté ;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 3 février 2016 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 279, boulevard de Sainte-Adèle sur le lot 3 888 740 Cadastre du Québec, afin de permettre spécifiquement pour cet immeuble l'usage de commerce artériel lourd « Transport par véhicule moteur (C07-07-01) » et ce, avec les conditions suivantes :

1. Le nombre maximal de véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, pouvant être stationnés ou entreposés sur le site est limité à deux (2);
2. La longueur et la hauteur maximales autorisées desdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, stationnés ou entreposés sur le site, sont respectivement de 11 mètres et 4 mètres;
3. Lesdits véhicules de transport moteur, incluant toute remorque, devront être stationnés ou entreposés à l'intérieur de l'aire d'entreposage montrée à l'extrait annoté du certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Louis-Paul Beaudry, en date du 12 janvier 2010, minute 14023, lequel est joint à la demande déposée par le requérant le 14 décembre 2015;
4. L'aménagement d'une clôture opaque d'une hauteur de 2 mètres ceinturant l'aire d'entreposage des véhicules de transport n'est pas requis.

**RÉSOLUTION NO. 2016-085**

**Attribution d'un nom de rue privée – parties des lots 2 493 646 et 2 394 647 Cadastre du Québec**

ATTENDU le rapport daté du 24 février 2016, rédigé par monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme, relativement à une demande d'attribution d'un nom de rue privée localisée sur les parties des lots 2 493 646 et 2 493 647;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service de l'urbanisme ;

QUE le conseil accepte de nommer « chemin des Menhirs (privée) », la partie du chemin présent sur les parties de lots 2 493 646 et 2 493 647 montré au plan de la page 1 du rapport précité;

QUE le conseil accepte que l'adresse civique de la propriété actuellement identifiée comme le 2181, chemin du Moulin, soit remplacée par le 1300, chemin des Menhirs (privé), compte tenu que la suite des numéros civiques des propriétés à Morin-Heights qui accèderaient par ce chemin serait 1000, 1100 et 1200 et que monsieur Samson devra s'adresser à sa municipalité (Morin-Heights) afin de faire modifier son adresse une fois l'odonyme « chemin des Menhirs (privé) » officialisé;

QU'une enseigne de rue devra être installée à l'intersection de ce chemin et du chemin du Moulin une fois le tout officialisé;

QUE la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec afin d'officialiser cette nouvelle désignation.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-086**

##### **Adjudication – Contrat de services professionnels – (URB-2016-001)**

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant le relevé des installations septiques dans le secteur du lac Millette;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 11 mars dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Groupe Hémisphères inc.
Amec Foster Wheeler

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 16 mars 2016 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Simon Filiatreault, greffier et directeur des Services juridiques, daté du 16 mars 2016 ;

ATTENDU le rapport de monsieur Jean-Pierre Dontigny, directeur du Service d'urbanisme, daté du 16 mars 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:**                    **Mme Nadine Brière**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat à la firme *Groupe Hémisphères inc.* étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un prix unitaire par propriété de 218,45\$ taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements selon le devis et le bordereau de soumission à même le budget du Service d'urbanisme et environnement.

#### **RÉSOLUTION NO. 2016-087**

##### **Autorisation de passage à Sainte-Adèle – 4<sup>e</sup> édition de La Grande Traversée cycliste LGT**

ATTENDU la requête transmise le 4 mars 2016 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs relativement au passage de cyclistes sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE :**                    **Mme Nadine Brière**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :**                    **M. Robert Lagacé**

##### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil acquiesce à la demande d'autorisation de passage du groupe de cyclistes de la 4<sup>e</sup> édition de la Grande Traversée cycliste LGT sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle les 23 et 24 mai 2016, telle que formulée dans ladite requête;

QU'une copie de la présente soit transmise au ministère des Transports du Québec ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-088**

#### **Aide financière – Karma Créations – La Nuit des Toiles 2016 – 18 juin 2016**

ATTENDU le rapport transmis le 11 mars 2016 par madame Caroline Nielly, coordonnatrice culture, arts et patrimoine, concernant la tenue de l'événement «La Nuit des Toiles 2016» qui se tiendra le samedi 18 juin 2016.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE:** Mme Nadine Brière

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la tenue de l'événement « La Nuit des Toiles 2016» qui se tiendra le samedi 18 juin 2016 et autorise l'octroi d'une aide financière à l'organisme *Karma Créations* au montant de 8 000\$ ;

QUE le directeur du Service des loisirs soit autorisé à signer un protocole d'entente afin de déterminer les obligations et responsabilités des parties dans le cadre de cet événement;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-089**

#### **Autorisation de signature – Entente – Ressources numériques pour la bibliothèque Claude-Henri-Grignon**

ATTENDU le rapport de monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, daté du 15 mars 2016, relativement à une entente permettant d'acquérir des parutions de revues auxquelles la bibliothèque pourrait s'abonner;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :** M. Roch Bédard

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER:** M. Robert Lagacé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le conseil autorise la signature du contrat d'une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 28 février 2019, au coût annuel de 1000\$ taxes incluses, lequel sera payable selon les modalités suivantes :

- Pour la première année : une facture sera émise à la date de la signature du contrat ;
- Pour les années subséquentes : une facture sera émise à la date anniversaire du contrat ;

DE désigner madame Mijanou Dubuc, responsable de la bibliothèque à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Adèle et de l'autoriser à signer tout document en lien avec l'entente à intervenir entre *RB Digital*, qui commercialise Zinio et la Bibliothèque Claude-Henri-Grignon;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

### **RÉSOLUTION NO. 2016-090** **AVIS DE MOTION**

Je, Robert Lagacé, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1200-2012-Z-15, amendant le règlement 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

**RÉSOLUTION NO. 2016-091**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro 1232 décrétant un emprunt pour l'acquisition de différents équipements pour le Service des travaux publics.

**RÉSOLUTION NO. 2016-092**  
**AVIS DE MOTION**

Je, Roch Bédard, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté le futur règlement numéro SQ-03-2012-03 décrétant de nouvelles dispositions concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle et amendant le règlement SQ-03-2012.

**RÉSOLUTION NO. 2016-093**

**Projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le projet de règlement 1200-2012-Z-15, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin d'ajouter à l'intérieur de la zone résidentielle de moyenne densité RB-014, pour l'usage habitation unifamiliale en structure isolée, des normes spécifiques pour des terrains non assujettis à l'obligation d'être raccordé aux réseaux d'aqueduc et d'égout, soit adopté et qu'il porte le numéro 1200-2012-Z-15, le tout tel qu'il appert au projet joint à la présente;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le mercredi 6 avril 2016 à 19 h dans la salle du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel.

**RÉSOLUTION NO. 2016-094**

**Règlement 1200-2012-PU-Z-14, amendant le plan d'urbanisme numéro 1200-2012-Z - ADOPTION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le règlement 1200-2012-Z-14, amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z afin de modifier la superficie maximale autorisée pour certains bâtiments accessoires (pavillon, kiosque et gloriette) et le nombre maximal de remise autorisée pour les emplacements résidentiels de 5 000 mètres carrés et plus, soit adopté.

\*\*\*\*\*

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 737 425,55\$ pour la période du 5 au 12 février 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 359 622,04\$ pour la période du 13 au 19 février 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 499 665,74\$ pour la période du 20 au 26 février 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 246 475,58\$ pour la période du 27 février au 4 mars 2016.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 316 686,60\$ pour la période du 5 au 11 mars 2016.

- Engagements au montant de 551 645,79\$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 29 février 2016.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 15 février 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 18 février 2016

Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Demande d'honoraires supplémentaires – Projet Habitat

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – rapport du 3 mars 2016

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Aide financière accordée à trois organismes

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATION DU MAIRE SUPPLÉANT AU PUBLIC**

Allocution du maire suppléant concernant la dette de la Ville et les taux de taxation.

\*\*\*\*\*

### **COMMUNICATIONS DE LA CONSEILLÈRE ET CONSEILLERS AU PUBLIC**

#### **M. Robert Lagacé**

- Complète l'allocution du maire suppléant.

#### **M. Roch Bédard**

- Complète l'allocution du maire suppléant.

#### **Mme Nadine Brière**

- Invite les citoyens à consulter la dernière version de l'Adéloise et invite les citoyens à l'assemblée annuelle de Plein Air Sainte-Adèle.

\*\*\*\*\*

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **M. Gilles Bellerose**

- Demande où en est rendu le dossier de M. Maalouf pour La Rolland

#### **M. Léonard Ayoub** (rue Séraphin)

- Demande sur le droit de mettre du remblai sur un terrain lui appartenant

#### **Mme Doris Poirier** (Sainte-Adèle)

- Question sur les points 2.3 et 2.4 : La Ville a-t-elle demandé par requête les désistements sans frais?

#### **M. Richard Allard** (Sainte-Adèle)

- Suite à la réunion des maires, demande où est rendu le projet du centre sportif?  
- Demande à ce que le projet soit clarifié.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NO. 2016-095**

**Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé**

**APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit levée à 21h30.**

(s) John Butler

---

M. John Butler, maire suppléant

(s) Simon Filiatreault

---

Me Simon Filiatreault,  
Greffier et directeur des services juridiques